



Crise Sanitaire

Au vu du rebond épidémique, les audio-conférences liées à la crise reprennent (malheureusement ...) du service.

Voici les informations du jour

➤ Point de situation

La crise connaît une très forte vague, avec un nombre de cas non négligeable dans l'ensemble des services. En peu de temps, on a dénombré plus de 300 cas supplémentaires

La poussée des cas d'isolement et des ASA en raison de fermeture de classe est également très marquante (certains chiffres ont été multipliés par 6 en moins de 15 jours)

Toutefois, il est à noter qu'à l'heure actuelle, il n'a pas été remonté de cas grave fort heureusement.

➤ Les mesures prises par le Ministère

- Les ASA vaccination sont maintenues (y compris quand on fait vacciner son enfant) ;
- Le recours au télétravail doit être encouragé ;
- En cas de fermeture de classe, une ASA peut être accordée pour les parents d'enfants jusqu'à 16 ans. Le télétravail peut également être mis en place. Toutefois, l'ASA s'impose plus naturellement dans le cas d'enfant en maternelle ou en primaire ;
- Il est demandé d'éviter les réunions en présentiel (et les « moments de convivialité ») ;
- Les règles pour la restauration collective vont être modifiées avec le retour de la jauge de 2 m par personne et du placement en quinconce ;
- A part le site du Ministère lui-même (CASC), le Secrétariat Général indique ne pas avoir de ressources pour mettre en place une vaccination par le canal de l'administration.

Eu égard à l'évolution de la pandémie, Solidaires Finances a demandé au Ministère d'être très volontariste dans la prise de certaines mesures :

- Ainsi, il convient d'éviter les freins au télétravail, dès lors que celui-ci permet d'augmenter le niveau de protection. Bien évidemment, nous savons qu'ici ou là des chef.fe.s de service, parfois par frilosité ou par « conviction » essaient à tout crin de faire obstacle au télétravail. C'est encore moins admissible en mode « crise ». Et sur ce point, le Ministère et les directions doivent être dirigistes.

- pour les gardes d'enfant, le nouveau protocole de l'Education ne prévoit pas systématiquement la fermeture de classe, mais l'extraction de l'enfant à symptômes ou cas contact. Pour **Solidaires Finances**, il est possible d'assimiler cela à la fermeture (l'enfant ne peut pas aller à l'école). Et, dès lors, le système spécifique d'ASA peut entrer en compte, sans qu'on doive attendre l'étude et la réponse par la DGAFP ...